

Jean-Christophe Brochard

Elève-conservateur de l'ENSSIB

Stage à la Bibliothèque Georges Pompidou de Châlons-en-Champagne

Septembre à novembre 2005

Propositions pour la gestion et la valorisation de la collection de microsillons de la bibliothèque Georges Pompidou de Châlons-en-Champagne

1. PRÉSENTATION DU FONDS.....	2
1.1 HISTORIQUE.....	2
1.2 DESCRIPTION.....	2
<i>Evaluation quantitative.....</i>	<i>2</i>
<i>Etat des documents.....</i>	<i>3</i>
<i>Période d'édition et genres musicaux représentés.....</i>	<i>3</i>
<i>Intérêt documentaire du fonds.....</i>	<i>3</i>
1.3 PERSPECTIVES DE NOUVEAUX VERSEMENTS.....	4
2. PROPOSITIONS POUR LA GESTION DU FONDS.....	6
2.1 ORGANISATION EN INTERNE DES SERVICES.....	6
2.2 POLITIQUE DE CONSERVATION.....	6
2.3 TRAITEMENT INTELLECTUEL.....	8
<i>Organisation du travail.....</i>	<i>8</i>
<i>Quel réservoir de notices ?.....</i>	<i>9</i>
<i>Quel niveau de catalogage ?.....</i>	<i>9</i>
<i>Quelles priorités de catalogage ?.....</i>	<i>9</i>
2.4 ACCROISSEMENTS FUTURS.....	10
3. PROPOSITIONS POUR LA MISE EN VALEUR DU FONDS	12
3.1 SIGNALER.....	12
3.2 COMMUNIQUER AU PUBLIC.....	13
3.3 VALORISER.....	13
<i>Le catalogueur, un catablogueur ?.....</i>	<i>13</i>
<i>Des animations.....</i>	<i>14</i>
<i>Le disque comme objet.....</i>	<i>14</i>
3.4 NUMÉRISER ?.....	15
SYNTHÈSE.....	17
ANNEXES.....	18

1. Présentation du fonds

1.1 Historique

Au 1^{er} octobre 2005, le fonds de microsillons de la BMVR de Châlons comprend uniquement des disques issus des collections des bibliothèques de Châlons et de Troyes. Ces fonds ont été constitués pour les sections discothèques de ces bibliothèques de lecture publique, et destinés à l'écoute sur place dans un premier temps, puis au prêt.

Vers le début des années 1990, ces fonds ont été exclus du prêt et remisés en magasin.

Dans sa note d'orientation pour son projet de BMVR, la bibliothèque de Châlons a proposé la mise en œuvre d'un pôle régional de conservation et de référence sur la musique, dont le but est de récupérer, de gérer, et de conserver (après tri) les documents musicaux éliminés de l'ensemble des bibliothèques de la région qui en possèdent.

Dans ce cadre, la bibliothèque de Troyes a fait don de sa collection de microsillons à Châlons en 1998.

1.2 Description

Evaluation quantitative

Le fonds de microsillons est actuellement conservé dans le magasin dit « réserve précieuse », où il occupe 86 mètres linéaires, répartis comme suit :

- 44 mètres linéaires de disques sans conditionnement particulier, avec environ 350 disques par mètre linéaire, soit un total estimé à 21 700 disques.
- 42 mètres linéaires de disques conditionnés dans des boîtes plastiques compatibles avec une conversation longue, avec environ 150 disques par mètre linéaire, soit un total estimé de 6 300 disques.

On aboutit donc à une estimation de près de 22 000 disques actuellement en magasin, chiffre tout à fait en concordance avec le total de 20 à 22 000 que l'on atteint lorsqu'on additionne les chiffres publiés dans diverses sources (statistiques DLL, répertoire de l'AIBM, sites internet, documents internes) pour les fonds de documents sonores des deux bibliothèques de Châlons et de Troyes.

Sur l'ensemble de ces disques, 5140 figurent actuellement dans le catalogue informatisé de la bibliothèque (il s'agit d'une partie du fonds de Châlons).

Etat des documents

Si l'on tient compte du fait que cette collection a été constituée pour le prêt public à domicile, et que la plupart des disques ont effectivement été prêtés (à l'exception de quelques centaines de disques neufs achetés en doubles ou issus d'un legs), l'état global de la collection peut être considéré comme bon, et même étonnamment bon.

Sur les quelques tests auxquels il a été procédé, les disques se sont révélés en bon état, sans rayures et avec peu de craquements à l'écoute.

Les pochettes sont elles aussi souvent en bon état, même si elles portent les traces de l'équipement nécessaire au prêt (étiquettes, principalement).

Une exception : 8 mètres linéaires de disques (soit environ 1 400 unités) sont stockés dans une étagère à part et sont visiblement en mauvais état (aussi bien les disques que les pochettes). Il s'agit de disques issus des collections de Châlons qui avaient été exclus du prêt du fait de leur mauvais état, en vue d'un éventuel désherbage. Il sera cependant nécessaire de procéder à une évaluation précise de ce lot de disques car une bonne partie d'entre eux, les moins abîmés et les plus intéressants d'un point de vue documentaire, méritent quand même probablement d'être conservés.

Période d'édition et genres musicaux représentés

Les discothèques de Châlons et de Troyes ont été créées respectivement en 1960 et 1964, mais il paraît évident, après consultation d'un important échantillonnage du fonds, que la grande majorité des disques présents ont été édités dans les années 1970 et 1980.

L'éventail des genres musicaux représentés, et l'importance relative de chacune des grandes catégories adoptées pour la classification de la musique, reflète bien sûr les politiques d'acquisition des discothèques de prêt dans les périodes concernées :

- Représentation assez exhaustive des différents aspects de la musique classique avec un grand nombre de disques ;
- Fonds de jazz et de blues de bonne qualité ;
- Bonne représentation assez pointue des musiques folkloriques et traditionnelles (ou musiques du monde, selon l'appellation la plus utilisée actuellement) ;
- Présence de la musique contemporaine en quantité relativement faible, mais d'un grand intérêt documentaire ;
- Couverture assez généraliste et en grand nombre des variétés internationales et françaises, avec sur l'ensemble une proportion minoritaire de disques plus « pointus ».

Intérêt documentaire du fonds

Les remarques générales qui suivent sont faites suite à un examen des disques en magasin (« lecture » rapide mais exhaustive des tranches des disques complété d'un examen plus détaillé d'un large échantillon du fonds). Il s'agit donc d'impressions générales étayées, et non pas du résultat d'un inventaire, même partiel, du fonds.

Sur la quantité, et vues les politiques d'édition et de réédition de l'industrie du

disque, la collection compte forcément un grand nombre de disques actuellement non disponibles dans le commerce, dont une grande partie n'a même à aucun moment été rééditée en disque compact. Cela peut être surprenant, mais c'est vrai, bien que le fonds ne soit pas du tout à l'origine une collection de disques rares, et bien que les acquisitions aient été faites le plus souvent auprès de disquaires généralistes, localement le plus souvent.

Dans certains genres musicaux l'attention des acquéreurs à l'époque pour les productions de certains petits labels accentue l'intérêt de la collection (cela est vrai dans des domaines tels que l'avant-garde, les productions régionales, même si elles sont relativement peu nombreuses, et les musiques populaires).

Le fonds est principalement constitué d'éditions françaises, mais il comporte également des imports, notamment des éditions jazz des années 1960 sur des labels tels que Blue Note, ESP ou Impulse!

Rééditées ou non, les éditions microsillons ont souvent un intérêt particulier en elles-mêmes, du fait de leur présentation physique (qualité et taille des illustrations de pochettes, qualité des notes de pochette ou des livrets d'accompagnement) et également, pour certains mélomanes, du fait de leur qualité sonore : les enregistrements réédités en disque compact font l'objet d'une remastérisation et souvent d'un remixage, jugé intempestif dans certains cas, à partir de documents qui sont parfois d'une génération plus éloignée de l'original que les documents ayant servi à l'édition en microsillon. L'édition microsillon est donc parfois considérée comme plus « fidèle » d'un point de vue sonore à l'édition en disque compact.

1.3 Perspectives de nouveaux versements

Sur la base du « Répertoire des bibliothèques et institutions françaises conservant des collections françaises » publié en 2001 par le Groupe Europe de l'Association Internationale des Bibliothèques Musicales, l'ensemble des bibliothèques de Champagne-Ardenne susceptibles de détenir encore des microsillons, et donc susceptibles d'opter pour le versement de ces fonds à la BMVR de Châlons dans le cadre du pôle régional de conservation, a été contacté. Il en ressort que le fonds actuel, de moins de 20 000 disques, pourrait presque doubler à court terme, voire même tripler à plus long terme :

Versements imminents :

Ces deux établissements ont entamé les procédures administratives au sein de leur collectivité en vue de verser leur collection de microsillons. Les collectivités sont a priori d'accord pour verser.

BDP de la Marne : 10 000 microsillons correspondant à la collection constituée pour desservir les bibliothèques des communes du département comptant moins de 3 000 habitants.

BMVR de Reims : 2 300 disques, principalement des 78 tours. Il s'agit d'une collection d'un particulier issue d'un don fait à la ville, constituée principalement de disques de jazz.

Versements potentiels :

Les directeurs de ces quatre établissements réfléchissent à l'avenir de leur fonds

de microsillons. Ils souhaitent à terme verser leur collection à Châlons, mais sont en attente d'une décision de leur collectivité, qui peut éventuellement préférer vendre la collection plutôt que de la déposer à Châlons.

BM de Sedan : Environ 2 300 microsillons de musique classique. Un inventaire sommaire dactylographié a été réalisé. La bibliothèque est en attente d'une décision de la commune concernant un éventuel versement.

BDP de l'Aube : 8 000 microsillons et 78 tours. Il s'agit d'un fonds constitué à partir de 1953, qui n'a jamais fait l'objet de dépôts dans les bibliothèques. Il a été utilisé par des enseignants dans le cadre de leur activité pédagogique. Le fonds comporte également un lot de partitions. Le fichier sur fiches cartonnées serait versé avec son meuble. La bibliothèque est en attente d'une décision du département concernant un éventuel versement.

BM de Langres : Environ 2 500 microsillons, qui n'ont été que pas ou peu prêtés, une partie des disques ayant été acquise au début des années 1980 en vue de l'ouverture de la médiathèque, qui a été retardée jusqu'en 1987, un moment où le disque compact prenait son essor. La bibliothèque est en attente d'une décision de la commune concernant un éventuel versement.

BM de Charleville-Mézières : Environ 15 000 microsillons issus des collections des discothèques publiques de prêt (Centrale et annexe Ronde-Couture). Le fonds est actuellement en magasin. La direction de la bibliothèque envisage le versement à terme, mais aucune démarche n'a encore été entreprise auprès de la tutelle.

2. Propositions pour la gestion du fonds

2.1 Organisation en interne des services

Trois services de la bibliothèque sont directement concernés par la gestion en conservation longue et la valorisation du fonds de microsillons de la bibliothèque :

- Le service Patrimoine (Fonds régional et magasiniers), chargé de la conservation des documents patrimoniaux et de la gestion des magasins, est concerné par les questions de conservation physique des microsillons, de leur équipement et de leur stockage en magasin ;
- Les « musicothécaires » de la BMVR (4 personnes identifiées au 8 novembre 2005), qui connaissent la « matière » musicale, notamment les artistes et les œuvres concernés, pratiquent au quotidien le catalogage de documents sonores. Ils sont le mieux à même de faire le lien entre l'activité quotidienne de communication au public de documents sonores de la bibliothèque et la valorisation de ce fonds, prioritairement par le traitement intellectuel de la collection ;
- Le service Animations qui sera chargé de la mise en œuvre de certaines des actions de valorisation de la collection le moment venu.

Les microsillons sont des documents fragiles qui ont la particularité, contrairement à des documents écrits ou à des disques compacts, de se détériorer à chaque consultation. Les contraintes imposées par l'objectif de leur conservation à long terme pourront parfois être en contradiction avec ceux visant à faire de cette collection un fonds vivant et accessible au public.

Il sera important d'évaluer et de maîtriser cette tension naturelle entre ces deux types d'objectifs. Le fait d'associer systématiquement les différents métiers concernés à chaque étape du travail, comme cela a été fait pendant le stage, devrait faciliter le choix d'options qui concilient les nécessités de conservation et celles de communication.

2.2 Politique de conservation

Globalement, les conditions actuelles de conservation de la collection sont bonnes. Les magasins de la bibliothèque Georges Pompidou offrent des conditions optimales pour la conservation des microsillons. L'option qui a été prise de conserver les disques verticalement, suffisamment serrés mais sans être oppressés, est judicieuse également.

Des sous-pochettes neutres ont été acquises. Il serait bon de profiter des manipulations à venir des disques pour changer les sous-pochettes d'origine au profit des sous-pochettes neutres.

Des boîtes plastiques compatibles avec une conservation longue ont également été acquises. Les recommandations usuelles en matière de conservation de

microsillons¹ n'imposent pas l'utilisation de telles boîtes, mais elles ne la proscrivent pas non plus.

A l'issue de ce stage, où nous avons eu à traiter à la fois les disques emboîtés et ceux qui ne le sont pas, nous pointons deux éléments qui sont à prendre en compte avant de prendre une décision concernant l'usage de ces boîtes :

- Une fois les disques en boîtes, on ne voit plus leurs tranches, à moins d'ouvrir successivement chacune des boîtes. Or, la lecture des tranches est très pratique pour repérer et extraire des disques des étagères. L'emboîtement serait donc de toutes façons à réserver pour les disques dont le traitement intellectuel et physique est terminé ;
- Les disques en boîtes prennent beaucoup plus de place en magasin : 350 disques par mètre sans boîtes, contre seulement 150 avec les boîtes.

En fonction de ces éléments, notre proposition serait de renoncer à l'emboîtement des disques pour gagner de l'espace en magasin, ce qui s'avèrera probablement utile dans l'avenir surtout si, comme c'est probable, le fonds vient à s'accroître.

Après recueil d'expériences, notamment à la BMVR de Nice et à la Médiathèque musicale de Paris, nous proposons de prévoir trois espaces différents en magasin en vue du traitement des microsillons :

- Un espace de stockage pour les disques non traités venant d'entrer en magasin (ce qui correspond à la majorité du fonds actuel en magasin) ;
- Un espace d'attente pour les disques avant traitement, où les disques seraient répartis suivant les grandes classes de la classification utilisée en musique (classique, jazz, musiques du monde, jeunesse, variétés françaises, variétés internationales) et triés par ordre alphabétique à l'intérieur de chaque classe (par compositeur pour le classique, par interprète pour les autres classes). Cela rendrait possible le repérage des exemplaires multiples et le choix de disque pour le catalogage sélectif ;
- Un espace de conservation définitif où seraient stockés les disques dont le traitement physique et intellectuel est achevé.

Pour ce qui concerne le bloc de magasin de la Bibliothèque Georges Pompidou le plus approprié pour stocker la collection de microsillons, deux possibilités ont été plus particulièrement étudiées :

- Le bloc 2 du rez-de-chaussée, dit « fonds précieux », dans lequel les disques sont conservés actuellement ;
- Le bloc 1 du premier étage, situé à proximité des bureaux du personnel de la section Musique, où sera effectué le catalogage.

Il semble plus approprié de conserver les microsillons dans le bloc 2 du rez-de-chaussée pour trois raisons :

- Il y a plus de métrage disponible dans ce bloc, ce qui est important pour les phases de traitement du fonds et dans la perspective d'un accroissement ;
- Les étagères conviennent parfaitement au stockage des microsillons, alors que celle du bloc 1 du 1^{er} étage ne sont pas suffisamment profondes ;
- Les disques sont actuellement conservés dans ce bloc, cela limiterait donc les manutentions.

Cependant, pour résoudre les problèmes d'accès au bloc 2 du rez-de-chaussée,

¹ Marie-France Calas, Jean-Marc Fontaine 1996 : *La conservation des documents sonores*.
Jean-Marc Fontaine 1996 : *La conservation des supports d'enregistrements sonores in Le son numérique : production, conservation, diffusion, Sonorités, Cahiers du patrimoine sonore et audiovisuel*, 2, p. 43-56.

qui est le magasin dont l'accès est le plus contrôlé, on pourra envisager de transporter au bloc 1 du 1^{er} étage, après sélection par les catalogueurs, les lots de disques en attente de catalogage (de l'ordre de quelques dizaines à moins de trois cents disques par exemple). Les « musicothécaires » y auront alors accès facilement par l'intermédiaire du magasinier, et une fois un lot catalogué, on pourra faire l'échange avec un nouveau lot.

Quelques éliminations sont à prévoir pour les disques courants en très mauvais état.

En cas d'exemplaires multiples, on sélectionnera pour conservation celui en meilleur état. Les autres exemplaires seront mis de côtés et listés, en vue d'échanges ou de dons à d'autres institutions publiques pratiquant la conservation de microsillons. C'est cette solution que la Médiathèque Musicale de Paris et la BMVR de Nice ont adoptée. Une convention est en cours de signature entre ces deux collectivités.

Il a été décidé que le n° d'inventaire des microsillons sera identique à leur numéro de code-barre.

Deux possibilités sont offertes pour la cotation des disques :

- Pas de cote magasin, et rangement des disques par n° d'inventaire (façon archive). C'est la solution préconisée pour une gestion optimale de l'espace en magasin ;
- Attribution d'une cote magasin au moment du catalogage. Dans ce cas, il faut prévoir de laisser des étagères libres pour insérer les disques au fur et à mesure de leur catalogage, si on ne veut pas avoir à décaler le fonds trop souvent.

2.3 Traitement intellectuel

Organisation du travail

Un poste d'assistant qualifié figure au tableau des emplois de la BMVR depuis son ouverture en 2001 sous l'intitulé « Conservation partagée à l'échelle régionale : fonds musical ». Ce poste n'a jamais été pourvu.

Lors d'une réunion organisée au cours du stage, les quatre « musicothécaires » de la BMVR se sont déclarés intéressés pour participer au traitement intellectuel du fonds de microsillons. Vue la charge de travail de chacun, on peut raisonnablement penser que, dans un premier temps, une demi-journée à une journée de travail par mois pourrait être consacrée par chacune des ces personnes à ces tâches.

Même en cas de nomination d'un assistant qualifié, il serait bon de maintenir ce travail d'équipe pour le traitement des microsillons, la coordination en serait alors assurée par cette personne.

Cette organisation permettra de traiter de façon sélective de petites quantités de documents. Il est évident que l'apport ponctuel de vacataires ou de stagiaires qualifiés serait également utile pour traiter des documents en quantités significatives.

Quel réservoir de notices ?

La Bibliographie nationale française Audiovisuel comprend notamment les notices des enregistrements sonores édités ou diffusés en France et reçus par la BnF au titre du dépôt légal.

La BnF propose de télécharger gratuitement des notices à partir de son catalogue Bn-Opale Plus, au format Unimarc ISO 2709. Cela est possible gratuitement sur inscription, par la constitution d'un panier avec récupération des fichiers en différé par FTP, à partir du site <http://catalogue.bnf.fr>

La BMVR de Châlons utilise déjà cette procédure cataloguer certains livres. Il est proposé d'utiliser ce réservoir de notices pour le catalogage du fonds de microsillons, constitué en très grande majorité de documents édités en France.

Le catalogue de la Library of Congress a été testé pour les éditions américaines. Outre que la couverture de ce catalogue pour les documents sonores édités dans les années 1970 et 1980 ne semble pas parfaite, la procédure à mettre en place pour importer des notices qui ne sont pas au format Unimarc ISO 2709 semble trop lourde pour se justifier, vu le nombre relativement faible de documents concernés.

Nous avons également envisagé la possibilité d'importer des notices des catalogues de la Médiathèque Musicale de Paris ou de la BMVR de Nice, mais cette option a dû être écartée. En effet, d'une part la Ville de Paris a choisi jusqu'à présent de ne diffuser les notices de ses catalogues qu'au sein de la collectivité, et d'autre part le catalogue des microsillons de Nice, dont certaines notices ont plus de vingt ans, n'est pas encore suffisamment normalisé pour envisager des transferts.

Quel niveau de catalogage ?

Les notices BnF seront récupérées dans le catalogue GEAC Plus de la bibliothèque.

A l'exception de cas particuliers pour lesquels une indexation plus fine aura été décidée au préalable (pour les productions régionales par exemple), les catalogueurs ne corrigeront pas les notices importées, sauf s'ils remarquent une erreur manifeste, et ils auront surtout à créer la notice exemplaire et les liens vers les autorités. Pour l'indexation, il est proposé de se contenter d'indiquer dans la notice exemplaire l'indice correspondant des Principes de classement des documents musicaux (PCDM).

Quelles priorités de catalogage ?

Etant donné que la bibliothèque ne dispose pas des moyens nécessaires pour se

lancer dans une campagne de catalogage de grande ampleur, permettant d'envisager de cataloguer une grande partie du fonds dans un délai relativement court, le catalogage se fera de façon sélective, les disques à cataloguer étant sélectionnés dans la zone intermédiaire en fonction de critères tels que :

- l'actualité culturelle (exemple : choix de cataloguer des œuvres de Mozart en prévision des manifestations commémorant le 250^e anniversaire de sa naissance),
- les animations au programme de la médiathèque (exemple : l'exposition présentée à l'automne 2005 sur les instruments de musique médiévale),
- la rareté ou l'intérêt de disques qui auront été repérés au moment des opérations de classement,
- les connaissances ou le goût particulier d'un catalogueur pour un genre donné,
- l'origine régionale d'une production.

2.4 Accroissements futurs

Il a été décidé de faciliter au maximum les éventuels versements futurs proposés par des bibliothèques de Champagne-Ardenne. La seule condition qui leur est posée pour le versement est, outre bien sûr d'avoir effectué les démarches nécessaires auprès de leur collectivité pour autoriser un don à la BMVR de Châlons, d'assurer à leur charge le transport des disques jusqu'à Châlons.

Cependant, lors des contacts préalables avant les versements, rien n'interdit de communiquer aux bibliothèques des souhaits ou des recommandations tels que :

- ôter les sur-pochettes en plastique des disques, et tout équipement ou étiquette que l'on peut enlever sans abîmer le disque ou sa pochette,
- ne pas mélanger les disques s'ils sont triés au départ,
- communiquer à la BMVR les fichiers, notices, fiches, listes ou catalogues qui concernent les disques, qu'ils soient sur support papier ou informatisés.

Dans un futur proche, la BMVR devra peut-être envisager d'étendre son fonds de conservation régionale, en proposant aux bibliothèques de verser des disques compacts issus du désherbage des collections. En effet, les médiathèques ouvertes depuis dix ans ou plus commencent à manquer de place dans leurs rayonnages. Certaines d'entre elles, comme Epernay ou la bibliothèque Diderot de Châlons, ont commencé à stocker des disques en magasin.

Par ailleurs, il paraît évident que le disque compact est un support condamné à moyen terme. Il ne nous est pas possible à ce jour de pronostiquer un remplacement du CD par de la musique sous forme numérique dématérialisée, par un nouveau support, ou par une solution mixte. Mais cependant le développement de la vente de musique en ligne, le succès des appareils multimédias comme les lecteurs à mémoire flash et les téléphones de nouvelle génération, ainsi que le développement éditorial en 2005 du DVD musical, associant souvent musique enregistrée et documents audiovisuels, indiquent tous que l'industrie musicale ne pourra plus s'appuyer dans le futur uniquement sur la vente d'un bien culturel spécifiquement musical. Il semble que le marché musical du futur sera plus un marché de vente de droits d'accès aux produits culturels que de vente de supports de produits culturels...

La possibilité de procéder à des acquisitions de disques en fonction d'une politique documentaire spécifique (productions régionales éditées ou autres axes), comme cela se fait actuellement à Nice pour les « collectors », a été écartée pour l'heure. De même, il n'est pas envisagé d'étendre le périmètre du pôle à des documents sonores non édités issus de collectage, et ce d'autant plus qu'aucune initiative d'envergure de ce type n'est actuellement recensée en Champagne-Ardenne.

Pour ce qui concerne les ouvrages sur la musique, la bibliothèque en a d'ores et déjà constitué au fil des années un fonds important, comprenant de nombreux usuels. Dans ce cadre, il serait bon que la bibliothèque acquière de façon assez systématique les ouvrages imprimés ou audiovisuels relatifs aux microsillons ou à la discophilie.

3. Propositions pour la mise en valeur du fonds

Mettre en œuvre les conditions d'une conservation à long terme de ce fonds de microsillons et investir dans les processus de traitement des documents conservés n'a de sens dans une bibliothèque publique que si ce fonds est vivant et profite au public. C'est l'objectif visé par les propositions qui suivent.

3.1 Signaler

Pour être utilisé au mieux, le fonds de microsillons de la BMVR de Châlons doit d'abord être connu. Cela passe d'abord par un signalement professionnel auprès des organismes fédérant des établissements détenteurs de collections patrimoniales de documents sonores, tels que l'Association Internationales des Bibliothèques Musicales (AIBM) ou l'Association française des détenteurs de documents audiovisuels et sonores (AFAS).

A l'issue d'une journée d'étude organisée à la Bibliothèque nationale de France le 27 mai 2005, l'AFAS a justement décidé de lancer à titre expérimental un inventaire des fonds sonores édités patrimoniaux dans les collections publiques en France². Il est important que la BMVR remplisse ce formulaire dès qu'elle aura une bonne connaissance de la proportion de chacun des grands genres musicaux de la collection.

Il sera important également de communiquer localement sur l'existence du fonds : sur place dans les locaux, aussi bien au niveau de l'espace musique qu'en salle du patrimoine, sur le site internet de la bibliothèque, en identifiant bien ce fonds, pas seulement en incorporant les microsillons dans le catalogue. Plus largement, le fonds devra être signalé dans la région Champagne-Ardenne (dans la base bibliographique régionale, auprès de l'agence de coopération Interbibly, auprès des bibliothèques de la région, notamment celles disposant de sections musicales). S'agissant d'un fonds spécialisé, il pourra faire l'objet d'un signalement dans le Catalogue Collectif de France, avec un versement des nouvelles notices à intervalles réguliers.

La réalisation d'un catalogue thématique pourra être également envisagée lorsque les opérations de catalogue seront avancées.

Pour se faire connaître, faire connaître son fonds et s'informer également de l'actualité des bibliothèques musicales, la BMVR devra accentuer sa participation aux réseaux professionnels spécialisés : l'Association des Discothécaires de l'Est, le site Discothécaires et sa liste de diffusion, l'AIBM, et éventuellement l'AFAS.

² Les formulaires d'inventaire sont disponibles à cette adresse : <http://afas.imageson.org/document200.html> [page consultée le 10 novembre 2005]

3.2 Communiquer au public

En l'état actuel de la réglementation (voir ci-dessous paragraphe 3.4), les seules possibilités de communiquer le fonds de microsillons au public, c'est à dire de lui permettre effectivement d'écouter la musique enregistrée sur ces disques sont :

- l'écoute sur place
- le prêt à domicile

Pour des raisons évidentes de conservation des disques, sans parler du fait que la plupart des foyers ne sont plus équipés pour les écouter, le prêt de microsillons est strictement proscrit par tous les établissements chargés d'en conserver.

Pour ce qui est de l'écoute sur place, la BMVR dispose actuellement d'une platine tourne-disques Technics, permettant l'écoute des disques en ambiance, ou au casque par l'intermédiaire d'un système sans fil à infrarouges. Autant il ne nous paraît pas nécessaire d'envisager d'augmenter le nombre de platines, autant, si l'écoute sur place se développe, il faudrait trouver un moyen technique pour supplanter les casques sans fil, qui génèrent des parasites au moindre mouvement. Quelle que soit la solution technique trouvée (qui pourrait être l'aménagement du boxe attenant au poste d'accueil Adultes B), il faudra laisser au seul discothécaire la possibilité de manipuler les disques, comme c'est le cas à la MMP, à Nice ou au Conservatoire national supérieur de musique et de danse à Paris.

En complément, nous avons pensé à la possibilité d'instaurer un Prêt entre bibliothèques restreint à des établissements identifiés disposant du matériel pour faire écouter les disques sur place (Bibliothèque nationale de France, Médiathèque musicale de Paris, BMVR de Nice, voire des établissements à l'étranger). La BMVR de Nice s'est fait la même réflexion. Cela ne serait pas sans poser de questions, tant en ce qui concerne les risques pour la conservation des microsillons, qui voyagent mal par la poste, que le temps nécessaire à un emballage adéquat et le coût important à la charge du demandeur. Mais il est probable qu'un tel service ne susciterait pas un grand nombre de demandes.

3.3 Valoriser

Le catalogueur, un catablogueur ?

Le travail de catalogage est un travail « souterrain », invisible du public. Pour ce qui concerne la collection de microsillons de la BMVR de Châlons, au vu des moyens humains qu'il est possible de mobiliser, on sait que ce travail prendra des années.

Nous proposons malgré tout une solution pour informer le public de l'avancement de ce travail de catalogage, qui aurait également l'avantage pour les catalogueurs de rompre la monotonie de cette tâche et de valoriser presque immédiatement leur travail, par le biais d'un travail éditorial en commun.

Il s'agirait pour l'équipe de catalogage de choisir à intervalle régulier (toutes les

deux semaines par exemple) un disque récemment catalogué, et de rédiger une notule présentant ce disque, en insistant par exemple sur son histoire éditoriale, ses auteurs, les particularités de l'exemplaire conservé,...

Le texte pourrait être repris dans une rubrique spécialisée du site de la BMVR ou sur un CataBlogue hébergé sur un site extérieur spécialisé.

La pochette du disque accompagnée du texte pourrait également être présentée dans une vitrine à l'Espace musique, avec possibilité d'écouter le disque sur place.

Des animations

Des disques pourraient être présentés au public dans l'espace musique en lien avec l'actualité culturelle, notamment l'actualité musicale, ou en lien avec l'activité de la médiathèque, notamment son programme d'animation.

Une expérience a été menée pendant ce stage, avec pour objectif d'explorer ce qui pourrait se faire dans ce domaine. L'espace musique accueillant une exposition de reproduction d'instruments médiévaux, une douzaine de disques enregistrés à l'aide d'instruments médiévaux a été sélectionnée dans le fonds de microsillons, soit parce qu'ils n'étaient pas réédités, soit parce qu'ils proposaient un livret ou une pochette intéressants.

Ces disques ont été présentés dans l'espace musique⁴ avec la possibilité de demander une écoute sur place. Presque personne n'a profité de cette possibilité, mais le public intéressé a quand même pu consulter les pochettes et les livrets des disques, et pour la première fois depuis l'ouverture de la médiathèque, quelques microsillons ont été présentés autrement que par les notices informatisées du catalogue.

Des animations de ce genre peuvent se renouveler sur différents thèmes si l'équipe musique reste en alerte pour faire le lien entre l'actualité, les activités de la médiathèque et la connaissance qu'elle a du fonds de microsillons, notamment par le biais du rangement et du catalogage.

L'équipe musique de la médiathèque a d'ores et déjà retenu la commémoration en 2006 du 250^e anniversaire de la naissance de Mozart pour cataloguer en priorité des interprétations de ses œuvres et imaginer une animation dans l'année.

L'actualité foisonnante autour de Bob Dylan à l'automne 2005 (parution du second tome de ses mémoires, d'un livre-objet, d'un film documentaire, de compilations d'archives) pourrait donner par exemple l'idée d'une animation autour du fonds documentaire que la bibliothèque met à la disposition du public à son sujet, sous ses différents aspects : livres, partitions, disque compacts, DVDs, microsillons,...

Le disque comme objet

Lors de l'apparition du disque compact, on a notamment reproché à ce nouveau

³ Un exemple de billet du CataBlogue est proposé en annexe 1.

⁴ Le texte de présentation de ces disques est proposé en annexe 2.

produit culturel de ne plus faire autant de place à l'illustration de pochette et autre matériel d'accompagnement de la musique enregistrée.

Il n'est donc pas étonnant que le disque microsillon en lui-même, sa pochette et son éventuel livret soient de plus en plus souvent l'objet de projets éditoriaux ou d'exposition.

Pendant les trois mois qu'ont duré ce stage, au moins trois expositions ont été présentées en France autour du disque comme objet :

- « **Dites 33** : 33 plasticiens imaginent 333 pochettes de 33 tours ! » créée à Roubaix, puis présentée à Paris en octobre 2005 (<http://ditestrentetrois.free.fr>). Cette exposition sera présentée à la Cartonnerie de Reims du 11 janvier au 24 février 2006.

- « **Abreuvant les sillons** : 78 78 tours », présentée à Paris en septembre et octobre 2005. Dans ce cas précis, un collectionneur a demandé à des artistes d'intervenir directement sur les disques eux-mêmes (des 78 tours de jazz), en laissant l'étiquette intacte (www.anythingmatters.com/archives-gallery/sillons.htm)

- « **Jazz ! Pochettes de vinyles** », présentation de pochettes de disques de jazz issus de la collection particulière du directeur de la scène nationale de Montbéliard, L'Allan.

Dans le même ordre d'idée, on peut citer en Champagne-Ardenne la médiathèque d'Épernay, qui a présenté dans son espace musique une vitrine de disques compacts (mais cela aurait pu être des microsillons) dont les pochettes sont inspirées d'autres pochettes de disques. Une page du site de la médiathèque présente certaines de ces pochettes (www.mediatheque-epernay.com/exposition/exposition.html).

Toujours dans l'idée de renforcer son pôle de conservation autour de la musique, la BMVR pourrait accueillir ponctuellement des expositions de ce type, et les compléter éventuellement avec des disques issus de ses collections.

3.4 Numériser ?

La numérisation d'une partie du fonds de microsillons est une perspective des plus tentantes. Elle aurait beaucoup d'avantages, et permettrait surtout de faire vivre le fonds en redonnant d'une manière ou d'une autre la possibilité de le communiquer au public par d'autres voies que l'écoute sur place. Malheureusement, vue la structure de la collection, composée intégralement de microsillons édités il y a moins de cinquante ans, et en l'état actuel de la réglementation, la numérisation est absolument prohibée.

L'extrait suivant de l'ouvrage *Musique en bibliothèque* résume bien la situation :
« La règle est simple : aucune reproduction, même partielle, n'est possible sans autorisation du titulaire des droits sur le document, à l'exception de la copie privée, ce qui exclut dans tous les cas les établissements recevant du public. Cette règle vaut pour toute forme de copie.

Les enregistrements phonographiques et vidéographiques, de même que les émissions de radio et de télévision, sont protégés pendant cinquante ans à compter de leur première communication au public, au profit des producteurs (droits voisins). Le délai écoulé, il devient possible de reproduire. »⁵

Pour plus de détails, on pourra se reporter utilement à l'intégralité du chapitre « Les droits de l'œuvre musicale » de l'ouvrage *Musique en bibliothèque*, dont cette citation est extraite, ainsi qu'au chapitre « Les problèmes spécifiques posés par les documents sonores et audiovisuels » de l'ouvrage *Le droit d'auteur en bibliothèque*⁶.

La numérisation est donc à ce jour réservée aux disques 78 tours, tous édités il y a plus de cinquante ans, avant de devenir une option pour les microsillons, dans à un futur plus ou moins proche, si la réglementation n'est pas modifiée d'ici là (certains éditeurs souhaiteraient voir la durée des droits portée à soixante-dix ans). Il est important que la bibliothèque Georges Pompidou se mette en veille d'information sur ce sujet, notamment grâce à sa participation aux réseaux professionnels.

Un projet sur le point d'être lancé par la Médiathèque Musicale de Paris est à suivre : une étude va être lancée pour étudier les conditions possibles de numérisation de la collection de 78 tours de la médiathèque. L'étude abordera notamment la question de la qualité de numérisation et du respect de l'archive sonore. Deux fichiers de qualité sonore différente devront probablement être issus de la numérisation : l'un, sans retouche sonore pour la conservation et les traitements futurs, reflétant du mieux possible le document numérisé, mais « inécoutable » pour le public, et l'autre, avec application de filtres, réduction des bruits et retouches sonores, qui pourrait être communiqué au public.

⁵ Yves Alix 2002 : « Les droits de l'œuvre musicale » in *Musique en bibliothèque*, p. 82. Paris : Editions du Cercle de la Librairie.

⁶ Nathalie Léman 2000 : « Les problèmes spécifiques posés par les documents sonores et audiovisuels » in *Le droit d'auteur et les bibliothèques*, p. 113-135. Paris : Editions du Cercle de la Librairie.

Synthèse

La gestion et la valorisation de la collection de microsillons de la bibliothèque Georges Pompidou est une entreprise de longue haleine, qui demandera du temps et de l'investissement de la part de son personnel. Mais, étant donné que ce projet s'inscrit dans une perspective de conservation longue, la bibliothèque ne subit pas la pression d'objectifs de résultats à court terme dans ce domaine.

Même si l'équipe musique de la BMVR se montre intéressée et volontaire pour prendre part au travail de gestion et de documentation de la collection de microsillons, il va de soi que, vue la charge actuelle de travail des équipes et le manque de personnel dont la bibliothèque souffre à tous les niveaux, aucun travail de grande ampleur ne pourra être entrepris sur la durée sans un renfort minimum de personnel. C'est la condition nécessaire pour mettre en œuvre une gestion et une valorisation cohérente du fonds, et justifier ainsi le choix d'un pôle régional de conservation autour de la musique. Le minimum serait de pouvoir affecter une personne sur le poste dédié à la conservation partagée à l'échelle régionale, inscrit dans l'organigramme mais encore jamais pourvu.

Il semble essentiel d'éviter de privilégier le catalogage et le traitement en magasin sans qu'il y ait aucune visibilité du fonds et du travail effectué pour le public.

Gilles Pierret s'est inquiété de la « difficile accessibilité du disque au statut d'objet patrimonial »⁷. A la suite de la BMVR de Nice, la bibliothèque Georges Pompidou peut, avec son projet de pôle de conservation, donner l'exemple d'une bibliothèque régionale prenant en compte cette dimension.

Daniel Lesueur, qui a publié en 2004 *L'histoire du disque et de l'enregistrement sonore*⁸, prévoit très clairement dans sa conclusion intitulée « La mort du disque », non pas un nouveau changement de support de l'enregistrement sonore, mais bel et bien la disparition du disque tel qu'on l'a connu au XX^e siècle. Comme il l'écrit, le son continuera à se propager, mais les microsillons, puis bientôt les disques compacts, sont d'ores et déjà des éléments d'un patrimoine culturel que les bibliothèques se doivent de protéger, de la même façon qu'elles protègent depuis longtemps les livres anciens de leurs collections.

⁷ Gilles Pierret 2004 : « Les bibliothèques et le disque : La difficile accessibilité du document sonore au statut d'objet patrimonial », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 49, n° 5, p. 74-78.

⁸ Ed. Carnot, 175 p.

Annexes

1. Burton Greene : « Presenting Burton Greene »

Exemple d'entrée du CataBlogue.

2. « L'instrument de musique au Moyen Age »

Sélection de microsillons issus des collections de la Bibliothèque Georges Pompidou présentée dans l'espace musique de la bibliothèque à l'occasion de l'exposition d'instruments médiévaux reconstitués.

BURTON GREENE

« Presenting Burton Greene »

Microsillon, 33 tours, 30 cm.
Disques CBS, réf S63719, 1969.
Jamais réédité.



En 1963, le pianiste de jazz Burton Greene assiste à une présentation par Robert Moog de son tout nouvel instrument électronique, le synthétiseur. Moog demande à l'assistance s'il y a des volontaires pour venir essayer cet instrument chez lui, contre la promesse de bons repas. Burton Greene se dépêche d'accepter car il n'a pas mangé correctement depuis un mois !

Quelques années plus tard, le célèbre producteur John Hammond, le « découvreur » de Bob Dylan, propose à Burton Greene de publier un enregistrement de son quartet de free jazz, à la seule condition qu'il utilise pour ce disque les synthétiseurs dont le label venait de faire l'acquisition, qui remplissaient une pièce entière et qui avaient coûté 300 000 \$! Les enregistrements étaient déjà terminés, mais Burton Greene est retourné en studio pour ajouter des pistes de synthétiseurs (c'est apparemment la première fois qu'on trouve du Moog sur un disque de jazz).

Le disque, « Presenting Burton Greene » est sorti en 1969. Ce fut un échec commercial complet, mais ce disque est désormais réputé et recherché, d'autant plus qu'il n'a jamais été réédité depuis. Par la suite, Burton Greene n'a pas utilisé de synthétiseur pour ses enregistrements avant les années 1980.

Le Dr. Robert Moog est décédé à 71 ans en août 2005.

Source : Interview de Burton Greene par Dan Warburton en 2003 (disponible sur www.paristransatlantic.com/magazine/interviews/greene.html ; consulté le 2 novembre 2005).
Plus d'informations : www.burton.burtongreene.com et www.moogmusic.com

L'instrument de musique au Moyen Age

Les disques 33 tours présentés ici proviennent des collections de la bibliothèque, qui comprennent 20 000 microsillons à ce jour.

Une partie des collections figure au catalogue et peut être écoutée sur place. Le reste est en cours de traitement.

Ces disques proposent des interprétations de musiques anciennes sur des instruments d'époque ou des reproductions.

La plupart de ces enregistrements ne sont pas disponibles en disque compact actuellement.

Si vous souhaitez écouter sur place l'un de ces disques 33 tours, il suffit d'en faire la demande à la personne de permanence à l'Espace Musique.

L'Europe joyeuse du 12e au 17e siècles

interprété par l'

Atrium Musicae de Madrid

édité en 1976 par Erato (STU 71098)

non disponible en CD

Music of the gothic era

interprété par

The Early Music Consort of London

édité en 1976 par Archiv Produktion (2 723 045)

disponible en CD édité par Archiv (4717312)

Estampies et danses royales du Moyen Age

interprété par l'

Ensemble d'instruments anciens Loïnhdana

enregistré en 1982 ; édité par Pierre Verany (PV.83031)

non disponible en CD

Has tu point vu...

interprété par

Les Ménestriers

édité par Cavalier (BP 2004)

non disponible en CD

Le chant des troubadours

interprété par l'

Ensemble Guillaume de Machaut de Paris

édité en 1979 par Arion (ARN 38503)

non disponible en CD

Guillaume Dufay : Le grand maître de Cambrai

interprété par

Ars Antiqua de Paris

édité en 1976 par Arion (ARN 38334)

non disponible en CD

Pierre de Corbeil, Office des fous et messe de l'âne

interprété par l'

Ensemble vocal & instrumental Guillaume Dufay

édité en 1980 par Erato (STU 71285)

non disponible en CD

Les musiciens de Provence vol. 3 & 4

interprété par l'

Ensemble des musiciens de Provence

édité en 1975 et 1977 par Arion (ARN 34301 & 34370)

une partie des titres est disponible en CD

**N'hésitez pas à demander à écouter sur place
l'un des disques qui vous sont présentés ici**
